

Détails de l'affichage

Catégorie d'emploi

Assistant(e) à la personne à domicile

Nom du poste

ASSS Auxiliaire aux services de santé et sociaux

Date de début de l'affichage

12/20/2017

Date de fin de l'affichage

01/19/2018

Ville

Montréal

Employeur

Nom de l'entreprise/ employeur

Tellement bien chez soi

Adresse

1687, rue Fleury Est, suite 100
Montréal, Québec H2C 1T1
Canada
[Map It](#)

Site Web

<http://www.remuemenage.ca>

Contact

Alan Chavez

Téléphone

(514) 383-1222

Poste téléphonique

232

Télécopieur

(514) 383-8773

Courriel

agent.rh@tellementbienchezsoi.com

Détails de l'offre d'emploi

Type (permanent, temps partiel, etc.)

Temps plein, temps partiel

Entrée en fonction

01/03/2018

Horaire de travail - De

06:00 am

Horaire de travail - À

10:00 pm

Sans titre

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi
- Dimanche
- Jour
- Soir

Description sommaire des tâches

L'Auxiliaire aux services de santé et sociaux (ASSS) se rend à la résidence de la personne en perte d'autonomie pour l'accompagner à accomplir les activités de la vie quotidienne. Il peut être appelé à offrir répit à la famille de la personne. Il voit également à favoriser l'intégration et la socialisation de la personne dans des activités individuelles et communautaires. Dans le cadre de ses fonctions, l'auxiliaire aux services sociaux voit à l'hygiène, au bien-être, au confort, à la surveillance et aux besoins généraux des personnes. Il est appelé à faire l'installation de certains appareils ou à donner certains soins plus spécifiques pour lesquels il a été formé.

Salaire (\$/ heure)

13,25

Langue(s)

Français, anglais.

Exigences du poste

- DEP en Assistance à la personne à domicile 975 heures ou DEP infirmière auxiliaire & PDSB et RCR valide OBLIGATOIRE.
- Expérience: un atout. Les stages pertinents en milieu de travail sont considérés.
 - Connaissance des langues: français (oral/écrit) et anglais (oral), toutes autres langues sont considérées un atout. (espagnol, italien, portugais, créole, etc.).
 - Le poste requiert une grande mobilité de la part des salariés.

Autres informations

Une fin de semaine sur deux obligatoire pour l'ensemble des salariés
Déplacements payés
Assurance collective disponible après 12 mois de service à temps plein
Congés sociaux et de maladie
Période de probation de 360h